



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

COMPTE RENDU REUNION FILIERE SPP

Présent pour la CFDT : Steve Maillard et Emmanuel Joubert

Mardi dernier se tenait la seconde réunion sur la mise en place de la filière (surtout des mesures transitoires 2012-2019) par rapport aux effectifs, nomination et critères d'avancement.

Après une première réunion où l'administration nous a présenté les besoins en effectifs sur l'ensemble du département, les nominations possibles par rapport à la filière et à ses besoins opérationnelles ainsi que ses critères de nominations, hier nous sommes revenus autour de la table après avoir fait remonter nos attentes (surtout celle des personnels en centre de secours) et nos interrogations.

En préambule à cette réunion (dans un courrier CGT-CFDT) et lors de cette réunion nous avons réitéré avec l'ensemble des syndicats présents :

- La nomination de tous les caporaux au grade de sergent entrant dans les critères définis par les textes (critères d'anciennetés)
- Pour les autres caporaux la nomination au grade de Caporal-chef, pour ceux qui entrent dans les critères définis par les textes
- La nomination, sans condition de mobilité, des sergents « FAE » remplissant les conditions fixés par les textes (critère d'ancienneté) au grade d'adjudant.

Nous demandons aussi qu'il n'y a pas de limite, en nombre, de nomination par année mais que ce soit le contingent de l'année qui soit nommé en même temps et en prenant en compte les futur contingents susceptible d'être nommé.

Par contre nous restons en accord avec les propositions de nommer au grade de Caporal, l'ensemble des sapeurs répondant au critère d'ancienneté ainsi qu'à la perspective d'ouverture de poste de lieutenants 2ème classe.

La direction ne nous a donné aucune réponse sur nos demandes restant sur leurs propositions de la première réunion. Proposition qui pénaliserait certains agents à l'issue de la période transitoire (+ de 70 caporaux qui ne pourraient pas être nommé sergent avant 2019).

Nous avons, après une levée de séances, tous syndicats confondus à être reçu par Mr Bocher avant le CTP du 28 mars, pour répondre à nos revendications. Nous attendons une date.

Par contre en cas de refus de sa part, nous mobiliserons les agents concernés pour peser dans la décision de la gouvernance.

Pour la seconde partie de la réunion nous avons travaillé sur les critères d'avancement pour l'année 2013. Critères qui pour la plupart respectent les textes en vigueur.